



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 28/04/2026  
Reçu en préfecture le 28/04/2026  
Publié le **29 AVR 2026**  
ID : 057-245700695-20260422-C20260421\_32\_SI-DE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-six, le vingt et un avril à dix-huit heures trente, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Roland BALCERZAK, Président de la Communauté de Communes.

#### Etaient présents :

*Mesdames et Messieurs,*

Roland BALCERZAK

Jean-Marc VACCARO, Olivier KORMANN, Hassan FADI, Benoit STEINMETZ, Rachel ZIROVNIK, Michel HERGAT, Denis BAUR, Erice GONAND, Jean-Pierre JUNGLING, Régis HEIL,

Philippe GAILLOT, Sylvie BIRCK, Cyril LAUTERFING, Michel SCHMITT, Flavie THEVENET, Katia SORIA, Hervé GROULT, Yves LICHT, Sandra GOMES, Eric PECQUEUR, Thierry MICHEL, Marie-Marthe DUTTA GUPTA, Alain REDINGE, Jonathan ROSA, André DEL PIZZO, Céline CONTRERAS, Hervé PATAT, Aurélie DEROUT, Christophe ZIELINSKI, Magali DE DIJCKER, Paul GANTIER, Patricia VEIDIG, Yannick OLIGER, Karine GARAVAGLIA, Frédéric MESLARD, Laure BASTIEN, Joseph GHAMO, Evelyne SCHMITTER, Christelle MAZZOLINI, Brigitte DA COSTA, Elisabeth SIMONCELLI, Nicolas DZIEZUK, Anaïs BELKHIRI, Nicolas MORIN.

<u>Absents avec procuration :</u> Jean-Luc MANSUY	à	Hassan FADI
Nadine GALLINA	à	Hervé PATAT
Joël IMMER	à	Benoit STEINMETZ
Betty DE LUCIA	à	Nicolas MORIN

Absent excusé : Stéphane PFLUMIO

Date de la convocation : 15 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 50  
Nombre de membres présents : 45  
Nombre de votants : 49



### **32. Objet : Bilan sur la gestion pluriannuelle des crédits de paiement dans le cadre du régime de la pluri annualité**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1612-30 relatif au règlement budgétaire et financier, aux règles de gestion des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE) et aux modalités d'information de l'Assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice,

Vu le règlement budgétaire et financier de la CCCE adopté par délibération n° 20 du Conseil communautaire en date du 21 avril 2026,

Considérant le référentiel budgétaire et comptable M57 applicable à la CCCE,

Considérant qu'un bilan de la gestion pluriannuelle des crédits doit être présenté par l'exécutif à l'occasion du vote du compte administratif,

Considérant que la CCCE gère des Autorisations de Programme pour ce qui concerne la section d'investissement,

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs a adopté et mis en œuvre le référentiel budgétaire et comptable M57 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Parmi les dispositions que prévoit la nomenclature M57, il convient pour l'exécutif d'établir un bilan de la gestion pluriannuelle des crédits dans le cadre de la gestion des Autorisations de Programme et des Autorisations d'Engagement. Le régime de la pluri annualité constitue en effet une faculté pour les collectivités qui déroge au principe d'annualité budgétaire. Cette faculté est toutefois strictement encadrée et doit désormais faire l'objet d'une étape de bilan à l'occasion du vote du Compte Administratif et d'une information envers l'Assemblée délibérante.

Pour la CCCE, qui assure la gestion de plusieurs Autorisations de Programme et Autorisations d'Engagement, ce bilan a fait l'objet d'un rapport qui est annexé à la présente délibération. Ce dernier propose de dresser la situation de l'ensemble des Autorisations de Programme et des Crédits de paiement y afférents.

Considérant cet exposé,

**Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 14 avril 2026,**

**Il est demandé au Conseil communautaire :**

- de prendre acte du bilan dressé dans le cadre de la gestion pluriannuelles des crédits de paiement annexé à la présente délibération.

**Le Conseil communautaire prend acte.**

Fait à Cattenom, le 22 avril 2026

Le Président,

Roland BALCERZAK



A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke.



# **Rapport sur le bilan de la gestion pluriannuelle des crédits de paiement dans le cadre du régime des AP / AE**

-

## **2025**

---

*Conseil Communautaire du 21 avril 2026*

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le

ID : 057-245700695-20260422-C20260421\_32\_SI-DE

## Table des matières

---

<b>Préambule.....</b>	<b>4</b>
<b>1. Le cadre réglementaire des AP/AE/CP .....</b>	<b>5</b>
<b>2. Situation des Autorisations de Programme .....</b>	<b>6</b>
<b>3. Bilan de la gestion pluriannuelle des crédits .....</b>	<b>7</b>

## Préambule

### Les modalités d'information de l'Assemblée délibérante

Le respect des obligations d'information de l'Assemblée délibérante s'agissant du suivi des autorisations de programme et d'engagement se matérialise de deux façons dans le cadre du référentiel M57. Le compte administratif comporte en annexe un état de la situation des autorisations de programme et d'engagement décidées par le Conseil Communautaire. A cette obligation s'ajoute la présentation d'un bilan de la gestion pluriannuelle des crédits. Pour la CCCE la présentation de ce bilan est programmée au stade du Compte Administratif et du Budget Supplémentaire conformément aux dispositions du Règlement Budgétaire et Financier adopté en avril 2026 suite au renouvellement de l'Assemblée délibérante.

Par ailleurs, l'étape du vote du Compte Administratif, au stade duquel est connu l'état des Restes à Réaliser au titre de l'exercice N-1, constitue également une opportunité pour la CCCE pour assurer la révision des crédits de paiement prévus dans les autorisations de programme et d'engagement. Ainsi, la délibération relative au budget supplémentaire pourra procéder, en fonction du rythme de réalisation des opérations, à une modification à la hausse ou à la baisse des crédits de paiement prévus sur l'exercice, à la redistribution de ces derniers sur la durée de l'autorisation de programme, à la prise en compte des crédits de paiements reportés au titre des restes à réaliser, ou encore à la modification de la durée ou du montant de l'autorisation.

## **1. Le cadre réglementaire des AP/AE/CP**

Par dérogation au principe d'annualité budgétaire les collectivités et leurs établissements publics disposent de la faculté d'adopter des autorisations de programme, pour ce qui concerne la section d'investissement, et des autorisations d'engagement, pour les dépenses qui concernent la section de fonctionnement. Cette technique budgétaire permet d'assurer la mise en œuvre de projets importants présentant un caractère pluriannuel tout en préservant l'équilibre du budget et par voie de conséquence, les capacités financières de la collectivité. En effet, grâce à ce dispositif seules les dépenses qui doivent être assumées sur l'exercice nécessitent d'être prévues au budget. Le régime des autorisations de programme et d'engagement est encadré par les dispositions de l'article L. 1612-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **Autorisations de Programme :**

Les autorisations de programme quant à elles représentent la limite supérieure des dépenses d'investissement qui peuvent être engagées pour financer des opérations d'investissement qui sont projetées au-delà d'un seul exercice budgétaire.

### **Autorisations d'Engagement :**

Les autorisations d'engagement représentent la limite supérieure des dépenses de fonctionnement qui peuvent être engagées pour le financement de dépenses pour lesquelles la CCCE se projette au-delà d'un seul exercice budgétaire.

### **Crédits de paiement :**

Au sein d'une autorisation de programme ou d'engagements, les crédits de paiement représentent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées au cours de l'exercice budgétaire pour assurer la couverture des engagements pris au titre des programmes. Ces crédits de paiement font l'objet d'une inscription budgétaire et participent de l'équilibre du budget.

## 2. Situation des Autorisations de Programme

La CCCE a fait le choix de recourir au régime de la pluri annualité à travers des Autorisations de Programme pour l'exécution budgétaire de son budget principal. Ainsi, **au 31 décembre 2025** la CCCE gère 8 projets d'investissement dans le cadre d'une Autorisation de Programme. Elles sont recensées dans le tableau ci-dessous :

Autorisations de programme			
Numéro	Libellé	Durée	Montants totaux de l'AP
02-2012	Travaux qualitatifs de voirie sur VICC	2012 à 2027	55 257 200,00 €
03-2012	Travaux citadelle	2012 à 2027	23 000 000,00 €
05-2021	Schéma pistes cyclables communautaires	2021 à 2027	10 000 000,00 €
06-2021	Infrastructures liées à la mobilité	2021 à 2030	20 000 000,00 €
07-2021	Actions GEMAPI	2021 à 2028	10 000 000,00 €
08-2024	Réfection du centre aquatique Cap Vert	2024 à 2028	15 000 000,00 € *
09-2025	Création d'un équipement culturel	2025 à 2028	30 000 000,00 €
10-2025	Réfection des voies de liaison	2025 à 2034	9 600 000,00 €

\* Montant modifié dans le cadre de la délibération du budget supplémentaire 2026

### 3. Bilan de la gestion pluriannuelle des crédits

Au cours de l'année 2025 le montant des Crédits de paiement de chaque AP a été réajusté comme suit au regard du compte administratif 2024 et des Restes à Réaliser, conformément à la délibération n°12 en date du 8 avril 2025 portant adoption du budget supplémentaire 2025 et à la délibération n°16 du 30 septembre 2025 portant décision modificative. Des ajustements sont également intervenus en début d'exercice 2026 suite à la délibération n°16 du 9 décembre 2025 portant adoption du budget primitif 2026 et à la délibération du 21 avril 2016 relative à l'adoption du budget supplémentaire 2026.

➤ Autorisation de Programme « VICC » n° 02-2012

Montant de l'AP	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016
55 257 200,00 €	945 987,54 €	3 095 752,02 €	2 296 415,85 €	2 330 012,00 €	3 160 327,75 €
CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
4 314 247,38 €	7 247 746,28 €	14 356 506,93 €	8 050 940,09 €	1 429 266,15 €	152 121,39 €
CP 2023	CP 2024	CP 2025	Prévision 2026 (dont RAR)	Prévisions CP 2027	
672 379,40 €	62 565,53 €	11 024,23 €	6 132 296,57 €	999 610,89 €	

➤ Autorisation de Programme « Citadelle » n° 03-2012

Montant de l'AP	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016
23 000 000,00 €	1 753 593,36 €	1 934 628,00 €	1 234 865,73 €	518 672,72 €	285 418,35 €
CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
238 721,79 €	375 262,11 €	440 984,71 €	343 239,18 €	65 842,84 €	131 852,00 €
CP 2023	CP 2024	CP 2025	Prévision CP 2026 (dont RAR)	Prévision CP 2027	
492 069,44 €	161 553,61 €	62 361,70 €	1 402 186,40 €	13 558 748,06 €	

➤ **Autorisation de Programme « Schéma pistes cyclables » n° 5-2021**

Montant de l'AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
10 000 000,00 €	3 588,00 €	14 078,40 €	514 042,75 €	79 153,96 €	714 978,12 €

Prévision CP 2026 (dont RAR)	Prévision CP 2027
3 052 804,67 €	5 621 354,10 €

➤ **Autorisation de Programme « infrastructures de voirie liées à la Mobilité » n° 6-2021**

Montant de l'AP n°6	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
20 000 000,00 €	28 814,42 €	37 263,41 €	43 800,00 €	30 276,92 €	17 817,62 €

Prévision CP 2026 (dont RAR)	Prévision CP 2027	Prévision CP 2028	Prévision CP 2029	Prévision CP 2030
7 134 886,96 €	3 176 785,17 €	3 176 785,17 €	3 176 785,17 €	3 176 785,16 €

➤ **Autorisation de Programme « actions GEMAPI » n° 7-2021**

Montant de l'AP n°7	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
10 000 000,00 €	122 924,34 €	139 089,73 €	860 690,99 €	1 443 882,61 €	795 760,23 €

Prévision CP 2026 (dont RAR)	Prévision CP 2027	Prévision CP 2028
737 061,00 €	2 950 295,55 €	2 950 295,55 €

➤ **Autorisation de Programme « Réfection du centre aquatique Cap Vert » n° 8-2024**

Montant de l'AP n°8	CP 2024	CP 2025	Prévision CP 2026 (dont RAR)	Prévision CP 2027	Prévision CP 2028
15 000 000,00 €	14 487,96 €	2 241 029,10 €	9 998 544,83 €	2 245 938,11 €	500 000,00 €

Cette Autorisation de Programme a fait l'objet d'une revalorisation de son montant dans le cadre de l'adoption du budget supplémentaire 2026 afin de le porter de 13 M€ à 15 M€.

➤ **Autorisation de Programme « Création d'un équipement culturel » n° 9-2025**

Montant de l'AP	CP 2025	Prévision CP 2026 (dont RAR)	Prévision CP 2027	Prévision CP 2028
30 000 000,00 €	207 737,33 €	7 967 709,15 €	10 912 276,76 €	10 912 276,76 €

➤ **Autorisation de Programme « Réfection de voies de liaison » n° 10-2025**

Montant de l'AP	CP 2025	Prévision CP 2026 (dont RAR)	Prévision CP 2027	Prévision CP 2028	Prévision CP 2029
9 600 000,00 €	0,00 €	2 045 803,46 €	960 000,00 €	960 000,00 €	960 000,00 €

Prévision CP 2030	Prévision CP 2031	Prévision CP 2032	Prévision CP 2033	Prévision CP 2034
960 000,00 €	960 000,00 €	960 000,00 €	960 000,00 €	834 196,54 €

Au 31 décembre 2025 la situation en matière de consommation des crédits de paiement pour les différentes Autorisations de Programme communautaire est la suivante :

### Etat de réalisation des Autorisations de Programme

#### Montants cumulés sur l'ensemble de la période de l'AP au 31/12/2025

	Montant de l'AP	Montant des CP consommés au 31/12/25	Restes à Réaliser au 31/12/25 (crédits engagés)	Solde	Taux de réalisation dont RAR
Autorisation de Programme n°2 "Aménagement qualitatif de voirie VICC"	55 257 200,00 €	48 125 292,54 €	1 502 296,57 €	5 629 610,89 €	89,81%
Autorisation de Programme n°3 "Travaux citadelle"	23 000 000,00 €	8 039 065,54 €	69 686,40 €	14 891 248,06 €	35,26%
Autorisation de Programme n°05-2021 "Schéma pistes cyclables"	10 000 000,00 €	1 325 841,23 €	243 794,67 €	8 430 364,10 €	15,70%
Autorisation de Programme n°06-2021 "Infrastructures de voirie liées à la mobilité"	20 000 000,00 €	157 972,37 €	532 886,96 €	19 309 140,67 €	3,45%
Autorisation de Programme n°7-2021 "Actions GEMAPI"	10 000 000,00 €	3 362 347,90 €	156 061,00 €	6 481 591,10 €	35,18%
Autorisation de Programme n°8-2024 "Réfection du centre aquatique Cap Vert"	13 000 000,00 €	2 255 517,06 €	1 606 044,83 €	9 138 438,11 €	29,70%
Autorisation de Programme n°9 "Equipement Culturel"	30 000 000,00 €	207 737,33 €	2 605 127,15 €	27 187 135,52 €	9,38%
Autorisation de Programme n°10 "Voies de liaison"	9 600 000,00 €	0,00 €	85 803,46 €	9 514 196,54 €	0,89%

## Etat de Réalisation des Crédits de Paiement au titre de l'année 2025

	Montant du CP prévu au budget 2025	Montant du CP réalisé au CA 2025	Solde	Taux de réalisation
Autorisation de Programme n°2 "Aménagement qualitatif de voirie VICC"	2 207 292,51 €	11 024,23 €	2 196 268,28 €	0,50%
Autorisation de Programme n°3 "Travaux citadelle"	1 342 552,40 €	62 361,70 €	1 280 190,70 €	4,65%
Autorisation de Programme n°05-2021 "Schéma pistes cyclables"	3 320 444,82 €	714 978,12 €	2 605 466,70 €	21,53%
Autorisation de Programme n°06-2021 "Infrastructures de voirie liées à la mobilité"	2 117 500,00 €	17 817,62 €	2 099 682,38 €	0,84%
Autorisation de Programme n°7-2021 "Actions GEMAPI"	1 294 584,24 €	795 760,23 €	498 824,01 €	61,47%
Autorisation de Programme n°8-2024 "Réfection du centre aquatique Cap Vert"	7 252 264,00 €	2 241 029,10 €	5 011 234,90 €	30,90%
Autorisation de Programme n°9 "Création d'un équipement Culturel"	2 827 082,00 €	207 737,33 €	2 619 344,67 €	7,35%
Autorisation de Programme n°10 "Réfection de Voies de liaison"	960 000,00 €	0,00 €	960 000,00 €	0,00%

